



Pour la retraite solidaire et contre la déréglementation du temps de travail

**MANIFESTATIONS MARDI 17 JUIN 2008
10 h 00 Hôtel de Ville GUERET**

Le 17 juin, CGT, CFDT, FSU et Solidaires appellent les salariés des entreprises privées et des établissements publics à participer à une journée nationale d'action unitaire avec manifestations et arrêts de travail pour soutenir deux grandes revendications vis-à-vis du gouvernement et du patronat :

- la défense du système des retraites ;***
- l'opposition au projet de déréglementation de la législation sur le temps de travail qui remet en cause les 35 heures.***

Garantir l'avenir des retraites fondées sur la solidarité entre les générations.

Les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 ont déjà considérablement dégradé les niveaux des pensions perçues par les salariés partis en retraite. Le gouvernement est resté sourd au lendemain des manifestations unitaires du 22 mai. Pas question d'ouvrir la moindre négociation sur le sujet : « les choix de 1993, 2003 et 2007 sont confirmés ». Cela conduirait à aggraver encore les situations des retraités dans les prochaines années puisque est programmée une baisse relative des pensions d'un tiers ! L'allongement à 41 ans du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable : avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, des carrières précaires et des licenciements avant 60 ans, les réformes visent à empêcher les salariés de bénéficier des retraites à taux plein et à diminuer le pouvoir d'achat des retraités. Pour répondre véritablement au « vieillissement » de la population, garantissant le pouvoir d'achat des retraités, il faut obtenir de nouveaux financements, mettant notamment à contribution les profits financiers qui ne cessent de croître

S'opposer à la déréglementation du temps de travail.

Le gouvernement a annoncé l'intention d'ajouter une deuxième partie au projet de loi reprenant la position commune, négociée entre les syndicats et le patronat, reconnaissant que la représentativité des syndicats doit reposer sur le vote des salariés dans les entreprises. Cette deuxième partie n'a rien à voir avec ce besoin de démocratie sociale.

Le projet vise à supprimer ou modifier près de 70 articles du code du travail concernant l'organisation du temps de travail dans les entreprises ! Il aurait pour conséquence d'allonger la durée effective de travail de millions de salariés, de réduire le paiement des heures supplémentaires et d'accroître encore la flexibilité des horaires ! Travailler toujours plus, plus longtemps pour ne rien gagner sinon une santé et une qualité de vie de plus en plus précarisées, ça suffit ! Après les mobilisations du 22 mai, participons encore plus nombreux à la journée de manifestations et d'arrêts de travail du 17 juin

**LES GRANDES LIGNES DU PROJET
DE DEREGLEMENTATION
DU TEMPS DE TRAVAIL**

- Tous les salariés pourraient se voir appliquer le régime des forfaits en heures, permettant à leur employeur d'intégrer des heures supplémentaires à leur temps de travail sans avoir à respecter les taux de majoration ni les repos compensateurs. L'accord d'entreprise encadrant ce dispositif n'aurait plus l'obligation de fixer des limites aux durées journalières et hebdomadaires ;
- Les forfaits en jours des cadres et des salariés itinérants ne seraient plus soumis au maximum de 218 jours par an ; en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, ils pourraient être imposés par convention individuelle modifiant le contrat de travail ;
- Toutes les dispositions protectrices concernant le temps de travail annualisé ou réparti sur des cycles de plusieurs semaines seraient supprimées (définition des périodes hautes et basses ; programme annuel...). Il suffirait à l'employeur de respecter un délai de prévenance – déterminé par simple négociation d'entreprise – pour changer les horaires des salariés ;
- Les repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent conventionnel sont supprimés.

Une véritable politique de plein emploi et la réforme du mode de la cotisation des entreprises pourront permettre de financer durablement le système des retraites du secteur privé et du secteur public.



**LES QUATRE PRIORITES DE
LA CGT POUR L'AVENIR DES
RETRAITES**

- assurer une réelle possibilité de départ à la retraite à 60 ans, ce qui implique de s'opposer à l'allongement de la durée de cotisation ;
- obtenir la possibilité de départs anticipés à la retraite pour tous les travaux pénibles ;
- garantir un niveau de retraites au moins égal à 75 % du salaire et égal au Smic pour les petites pensions ;
- indexer les retraites sur l'évolution moyenne des salaires afin d'éviter une paupérisation des retraités.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

**Bulletin à renvoyer à : Union Départementale CGT Creuse
11, Rue de Braconne 23000 Guéret**

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer